



DIAG 09

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

- Code de la construction et de l'habitation.
- Code de la Santé Publique dont Annexe 13.9 modifié par le décret n°2011-629 du 3 juin 2011.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage (version consolidée au 4 juillet 2013).

N° Dossier : AMIANTE-32631021 QUIRIGHETTI

Date de la commande : 12/10/2021

Date de visite : 12/10/2021

Date d'émission du rapport : 12/10/2021

1. IMMEUBLE BÂTI VISITÉ

Nom de l'immeuble : **Habitation (maison individuelle)**

Descriptif sommaire :

Année de construction : **Non communiquée**

Adresse : **LE VILLAGE
31420 AULON**

Références cadastrales :

Section : **NC**

Parcelle : **NC**

Lot : **SANS OBJET**

Statut de l'immeuble :

Partie privative d'immeuble collectif d'habitation (CSP art. R1334-16) : en copropriété ou pas.

Immeuble d'habitation ne comportant qu'un seul logement (CSP art. R1334-15) : maison individuelle.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits (Liste A et Liste B) contenant de l'amiante.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant .

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés pour lesquels il y'a lieu de réaliser des investigations complémentaires :

Néant

3. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP 5 RUE DE CHAMPENATRE, 25770 SERRE LES SAPINS.

Je soussigné, Prénom : PHILIPPE Nom : SOLER

déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCP pour le domaine : « Amiante »

Certification N° : 0075 valide jusqu'au : 07/11/2022

Cette information est vérifiable auprès de :

LCP 5 RUE DE CHAMPENATRE, 25770 SERRE LES SAPINS - Tél. 0763645252 - Site internet : « www.lcp-certification.fr »

Nom, prénom M. SOLER PHILIPPE

Raison sociale ou nom de l'entreprise : DIAG 09 **Siret :** 501 917 488 00014

Adresse : 81 BOULEVARD FREDERIC ARNAUD 09200 SAINT GIRONS

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN **Coordonnées :** 10 PLACE FRANCOIS CAMEL **Pièces jointe :** Copie des attestations d'assurance et de

Ce rapport est indivisible et ne peut être reproduit que dans son intégralité. Dossier AMIANTE-32631021 QUIRIGHETTI, établie le : 12/10/2021 Page 1 / 11

EURL DIAG 09

81 Bvd Frédéric Arnaud – 09200 SAINT GIRONS

Tel. 06,71,82,11,80 / Fax. 05,61,66,98,53

Siret n°501-917-488000-14

N° de police : 141.216.244 Date de validité de la police : 31/12/2021

Certification de compétence délivrée par : LCP Obtenue le : 01/06/2016 A consulter sur : www.lcp-certification.fr

SOMMAIRE

1. IMMEUBLE BÂTI VISITÉ
2. CONCLUSIONS
3. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC
4. DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE/DONNEUR D'ORDRE/ACCOMPAGNATEUR
5. LE(S) SIGNATAIRE(S)
6. LA MISSION DE REPÉRAGE
7. LE PROGRAMME DE REPÉRAGE DE LA MISSION RÉGLEMENTAIRE
8. LE PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE EFFECTIF
 - 8.1. LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX VISITÉS
 - 8.2. LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS
9. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE
10. LABORATOIRE D'ANALYSE
11. MESURES IMMINENTES
12. DEVOIRS DE CONSEILS

ANNEXES :

PLANS DE SITUATION

CADASTRE

CROQUIS DE REPÉRAGE

PHOTOS

FICHE(S) D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRÉLÈVEMENTS

GRILLE(S) D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MPCA

ACCUSE DE RECEPTION

ATTESTATIONS D'ASSURANCE ET DE COMPÉTENCE

4. DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE/DONNEUR D'ORDRE/ACCOMPAGNATEUR

Propriétaire :

Nom-Prénom : M. et Mme QUIRIGHETTI PHILIPPE ET CELINE

Adresse : LE VILLAGE - 31420- AULON

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom-Prénom : M. et Mme QUIRIGHETTI PHILIPPE ET CELINE

Adresse : LE VILLAGE - 31420 - AULON

Personne présente lors de la visite :

Nom-Prénom : Sans accompagnateur

5. LE(S) SIGNATAIRE(S)

PERSONNE(S) SIGNATAIRE(S) AUTORISANT LA DIFFUSION DU RAPPORT

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
M. SOLER	PHILIPPE	Responsable de l'entreprise	

6. LA MISSION DE REPÉRAGE

L'objet de la mission :

Repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante.

Le cadre de la mission :

L'intitulé de la mission :

«RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI».

Le cadre réglementaire de la mission :

Art. R. 1334-15 du décret n°2011-629 du 3 juin 2011.

Dans le cadre de la vente, les propriétaires d'immeubles d'habitation font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante

L'objectif de la mission :

Art. R. 1334-20.-I et Art. R. 1334-21.-I

1°) Rechercher la présence des matériaux et produits des liste A et B accessibles sans travaux destructifs.

2°) Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

3°) Évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Éléments d'information :

(source : A N N E X E I I I « ÉLÉMENTS D'INFORMATION À FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT CONSTITUANT L'ÉTAT MENTIONNÉ AUX 1° ET 2° A DE L'ARTICLE R. 1334-29-7 » de l'arrêté du 12 décembre 2012)

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble.

L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

7. LE PROGRAMME DE REPERAGE DE LA MISSION RÉGLEMENTAIRE

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

- Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

- Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiant-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiant-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiant-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

8. LE PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE EFFECTIF

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

8.1 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX VISITÉS

Partie d'immeuble non bâti et bâti examinés	Partie d'ouvrages examinés	Éléments d'ouvrage examinés	
Maison :			
RDC :			
Entrée	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre	
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	
Séjour	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre papier peint Plinthe(ABCD) carrelage Porte(A) bois peinture Porte Rgt(D) bois peinture	
		Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre
		Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
		Murs	Mur(ABCD) brique creuse papier peint Plinthe(ABCD) carrelage Fenêtre(B) bois peinture Fenêtre Volets(B) bois peinture Porte fenêtre(C) bois peinture Porte fenêtre Volets(C) bois peinture
Cuisine	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre	
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	
Buanderie	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre peinture Plinthe(ABCD) carrelage Fenêtre(C) bois peinture Fenêtre Volets(C) bois peinture	
		Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois plâtre
		Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
Terrasse	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre Porte(A) bois peinture Porte(B) bois peinture Fenêtre(C) bois peinture	
		Plancher haut	Charpente(F) bois tuiles
		Plancher bas	Sol(E) sur solives bois bois
		Murs	Mur(A) brique creuse crépis
Dégagement	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre	

	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
	Murs	Mur(ABCD) feuille de plâtre peinture Plinthe(ABCD) carrelage Porte(A) bois peinture
Chambre n°1	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre papier peint Plinthe(ABCD) carrelage Porte(A) bois peinture Fenêtre(C) bois peinture Fenêtre Volets(C) bois peinture
Chambre n°2	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre papier peint Plinthe(ABCD) carrelage Porte(A) bois peinture Fenêtre(C) bois peinture Fenêtre Volets(C) bois peinture
Chambre n°3	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre papier peint Plinthe(ABCD) carrelage Porte(A) bois peinture Fenêtre(C) bois peinture Fenêtre Volets(C) bois peinture
Salle d'eau	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
	Murs	Mur(ABC) brique creuse, feuille de plâtre bois Mur(D) brique creuse, feuille de plâtre faïence Porte(A) bois peinture Fenêtre(C) bois peinture
WC	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage
	Murs	Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre peinture Mur(ABCD) brique creuse, feuille de plâtre faïence Porte(A) bois peinture
1er Etage :		
Comble	Plancher haut	Charpente(F) bois tuiles
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois isolant
	Murs	Mur(ABCD) brique creuse
Abris jardin :		
RDC :		
Atelier	Plancher haut	Charpente(F) bois tuiles
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton
	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux
Garage	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux bitumineux
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton
	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux Portail(A) bois

8.2 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS

A la question « Y-a-t-il d'autres lots, pièces, locaux autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu que non.

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés	Justifications et investigations complémentaires à réaliser
Aucune	

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES

Nous vous rappelons que sur ces zones, les obligations réglementaires prévues aux [articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique](#) de ce dernier ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 2012.

9. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Documents transmis par le propriétaire/DO :

- Rapports de repérage antécédent :

Le propriétaire/ou do a déjà fait réaliser un rapport de repérage amiante.

en date du

Le propriétaire/ou do n'a jamais fait réaliser de rapport de repérage amiante.

- Dossier Amiante – Parties Privatives DAPP préexistant :

Le propriétaire/ou do a déjà fait réaliser un DAPP.

Dont la dernière mise à jour est en date du :

Le propriétaire/ou do n'a jamais fait réaliser de DAPP.

Autorisation d' « investigation approfondie » destructive :

Contre-cloisons

Cloisons

Combles

Autre(s) partie(s) d'ouvrage(s) :

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur : Néant.

Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

10 LABORATOIRE D'ANALYSE

Laboratoire : EUROFINS ASBESTOS TESTING EUROPE

Coordonnées : PARC HELIOPOLIS BATIMENT 3
1103 AVENUE JACQUES CARTIER - 44800 SAINT HERBLAIN

Agrément n° ISO/TEC 17025

11. MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

**Ouvrages, locaux, zones,
éléments, appareils... concernés
par la mesure**

Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :

Sans objet

12. DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

**Ouvrages, locaux, zones,
éléments, appareils... concernés**

Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :

Néant

DATE ET SIGNATURE

Visite effectuée le 12/10/2021
Fait à SAINT GIRONS le 12/10/2021
Nom : M. SOLER Prénom : PHILIPPE

SIGNATURE ET CACHET DU TECHNICIEN

EURL DIAG 09
81, Bd Frédéric Arnaud
09200 SAINT-GIRONS
☎ 06 71 82 11 80 - Fax 05 61 66 98 53

Nota 1 (article L271-6 du CCH)

Le diagnostiqueur immobilier déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir son rapport de mission.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

PLAN DE SITUATION

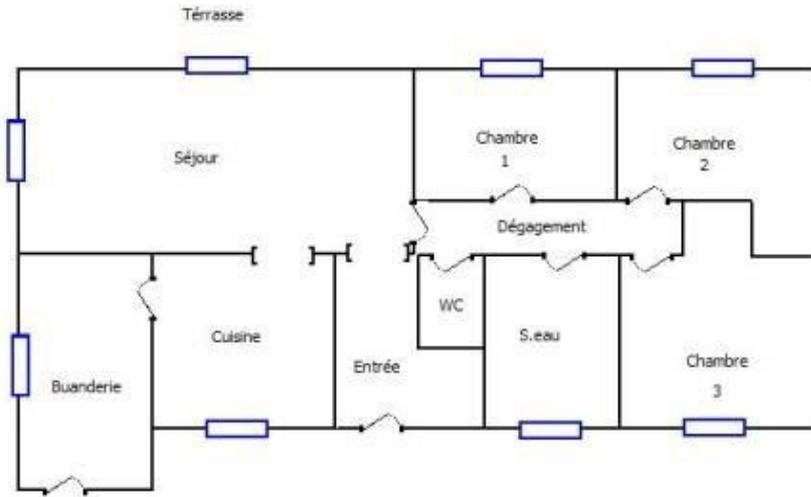
Néant

CADASTRE

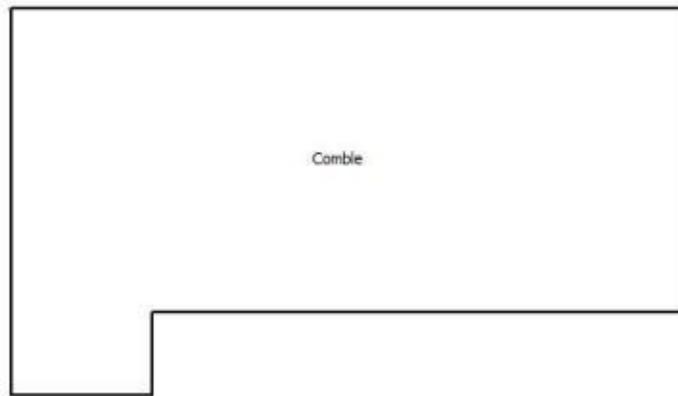
Néant

CROQUIS DE REPERAGE

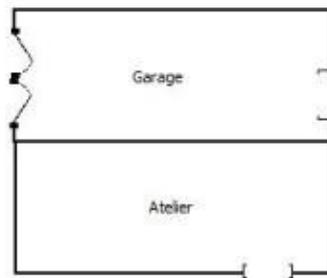
RDC



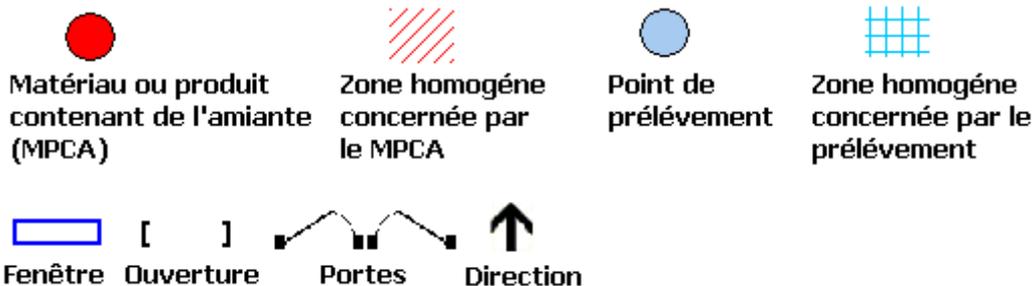
R+1



RDC



Légende



PHOTOS

Néant

FICHE(S) D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRÉLÈVEMENTS

Néant

GRILLE(S) D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MPCA

Néant

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné,
Prénom, Nom : QUIRIGHETTI PHILIPPE ET CELINE
Propriétaire ou exploitant

Déclare accuser réception du document suivant :
RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN
IMMEUBLE BATI

Mission : 32631021 QUIRIGHETTI
N° Dossier : AMIANTE-32631021 QUIRIGHETTI
En date du : 12/10/2021

Dont l'auteur est l'opérateur de repérage suivant :
Nom, prénom : M. SOLER PHILIPPE

Portant sur l'immeuble bâti ou la partie privative suivante :
Type : Habitation (maison individuelle)
Adresse : LE VILLAGE 31420 AULON

Lieu : SAINT GIRONS
Date : 12/10/2021
Signature